

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Mesures spécifiques et temporaires dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 concernant la validité de certains certificats, licences et autorisations et le report de certaines vérifications périodiques et formations dans certains domaines de la législation des transports</p> <p>Voir aussi Règlement 2020/698 2020/0068(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises</p> <p>3.20.02.01 Sécurité ferroviaire</p> <p>3.20.03 Transport maritime de personnes et fret</p> <p>3.20.03.01 Sécurité maritime</p> <p>3.20.04 Transport fluvial</p> <p>3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises</p> <p>3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis</p> <p>4.20 Santé publique</p> <p>4.20.01 Médecine, maladies</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	VĂLEAN Adina-Ioana	